



Norois

Environnement, aménagement, société

195 | 2005/2

**L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale
des inégalités sociales et des rapports de pouvoir**

La notion d'appropriation

dans Segaud (M.), Brun (J.), Driant (J.-C.), 2002. – Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, A. Colin, 480 p.

et dans Lévy (J.), Lussault (M.) (dir.), 2003. – Dictionnaire de la géographie, Paris, Belin, 1 034 p.

Vincent Veschambre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/norois/589>

ISBN : 978-2-7535-1543-7

ISSN : 1760-8546

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005

Pagination : 115-116

ISBN : 978-2-7535-0123-2

ISSN : 0029-182X

Référence électronique

Vincent Veschambre, « La notion d'appropriation », *Norois* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 11 août 2008, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/norois/589>

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

© Tous droits réservés

La notion d'appropriation

dans Segaud (M.), Brun (J.), Driant (J.-C.), 2002. – Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, A. Colin, 480 p.

et dans Lévy (J.), Lussault (M.) (dir.), 2003. – Dictionnaire de la géographie, Paris, Belin, 1 034 p.

Vincent Veschambre

RÉFÉRENCE

Segaud (M.), Brun (J.), Driant (J.-C.), 2002. – Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, A. Colin, 480 p.

Lévy (J.), Lussault (M.) (dir.), 2003. – Dictionnaire de la géographie, Paris, Belin, 1 034 p.

- 1 En construisant un dossier thématique autour d'une notion, il paraissait utile d'aller voir comment elle était abordée à travers les dictionnaires récents. Sans prétendre à une note de lecture exhaustive sur les ouvrages en question, l'entrée appropriation nous fournit l'occasion d'y effectuer des sondages et d'en évoquer l'esprit et la démarche.
- 2 En s'attachant à fixer le vocabulaire de la discipline, le *Dictionnaire de la géographie*¹ a le mérite de nous offrir un outil rigoureux sur lequel nous appuyer pour interroger nos propres usages.
- 3 Dans ce dictionnaire, la notion d'*appropriation* semble souvent utile aux auteurs, puisqu'elle figure dans le lexique, est présente dans 39 entrées (dont 22 fois en référence à l'espace), apparaissant même dans certaines des entrées majeures : *Carte*, *Cartographie*, *Espace*, *Espace public*, *Découper*, *Habiter*, *Territoire*, etc.
- 4 Mais la notion n'apparaît jamais centrale : de manière significative, il n'y a pas d'entrée *appropriation* et à quelques exceptions près, elle n'est pas utilisée pour définir d'autres notions. L'*appropriation* n'apparaît au premier plan que dans trois entrées : *géopolitique* (où la notion est constitutive d'une des définitions), *habiter* en référence à des auteurs

qui l'utilisent spécifiquement (comme H. Lefebvre), et *territoire* où la notion est bien présente, mais pour être récusée.

- 5 Pour J. Lévy et B. Debarbieux qui ont rédigé deux des trois définitions de *territoire*, la notion serait trop large, trop diverse pour être pertinente. Pour J. Lévy notamment, toute forme de rapport à l'espace, toute la spatialité renverrait à l'appropriation, ce qui en ferait selon lui « une notion difficilement tenable » (p. 908). L'un et l'autre récusent en particulier l'idée que le *territoire* se définirait en référence à l'*appropriation*, tout en reconnaissant qu'une telle façon de définir territoire est courante, voire dominante.
- 6 Ce n'est donc pas en tant que telle, mais comme moyen de définir un type d'espace, que la notion d'*appropriation* est ici rejetée. Ce qui confirme ce que nous avons déjà constaté, à savoir que la notion est rarement discutée pour elle-même². À travers *appropriation*, qu'il ne définit pas, J. Lévy se réfère d'abord à un « état », au fait qu'un espace soit « approprié³ », ce qui pour lui est pléonastique. Pour notre part, nous avons au contraire privilégié une conception dynamique de l'*appropriation*, dans laquelle la qualification de l'espace n'est pas une fin en soi, mais plutôt la mise en évidence des rapports de pouvoir, des conflits et plus largement de la dimension spatiale des rapports sociaux.
- 7 Pour reprendre une formulation appliquée dans le dictionnaire à la notion d'*habiter*, nous pensons nécessaire de « spécifier le terme *appropriation* et de lui conférer une véritable place dans une théorie géographique ».
- 8 Dans un registre spécifique, le *dictionnaire de l'habitat et du logement* accorde une place de choix à l'*appropriation*, qui est présente dès l'introduction et donne lieu à une entrée parmi les plus développées. À travers ces deux notions, ce dictionnaire a pour ambition d'organiser un champ interdisciplinaire, insuffisamment défriché par les sciences sociales. La collaboration de chercheurs issus de multiples disciplines vise à appréhender les différentes dimensions d'une même réalité, que M. Mauss qualifiait de « phénomène social total ».
- 9 En définissant d'emblée l'*appropriation* comme « adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise », P. Serfaty-Garzon, qui est psychosociologue semble s'inscrire dans une certaine tradition sociologique, qui semble éloignée de notre approche en terme de « prise de possession » et « d'exclusivité » dont nous avons fait notre point de départ. Mais elle affirme très rapidement le lien avec les notions de « possession », de « propriété », au sens non seulement juridique mais également affectif.
- 10 C'est du côté de Marx que l'auteur situe l'origine de l'usage sociologique de l'*appropriation*, qui est définie en rapport aux objets produits par l'individu, comme « intériorisation des savoirs et des savoir-faire ». L'*appropriation* est donc associée à l'action sur le monde, au travail, à la *praxis*, mais comme accomplissement individuel et non comme démarche collective.
- 11 C'est avec H. Lefebvre et P.-H. Chombart de Lauwe que l'auteur voit apparaître la dimension collective de l'*appropriation*, le premier ayant fait de cette notion le « socle d'un droit à la ville » et le second ayant mis en exergue « les rapports de dominance, liés à la conquête et à la défense de la propriété de l'espace urbain » (p. 28).
- 12 L'auteur insiste ensuite sur sa spécialité, la psychologie environnementale, qui s'empare à partir des années 1970 du « concept d'*appropriation* de l'espace et d'*appropriation* du chez soi ». D'autres notions, qui sont jugées plus familières et moins

problématiques, y sont associées, le *privé*, l'*espace défendable* et la *territorialité*, comme « comportement visant à constituer une zone contrôlée par un individu ou un groupe » (p. 29). Nous retrouvons là l'idée que le registre du *territoire* est plus volontiers mis en avant et exploré que celui de l'*appropriation*. Par rapport à ces notions, axées sur l'idée de « contrôle », l'*appropriation* est présentée comme plus large, « même si l'une de ses modalités est la maîtrise des lieux ».

- 13 L'auteur fait également référence au courant microsociologique (H. Raymond) et aux travaux sur l'habitat, le pavillonnaire notamment : l'*appropriation* (de l'habitat) est définie comme « l'ensemble des pratiques et, en particulier, des marquages qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel ». Dans cette approche, le marquage par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité est considéré comme « l'aspect matériel le plus important de l'*appropriation* ». Les modèles d'*appropriation* sont assimilés à des « dispositions à engendrer des pratiques » au sens bourdieusien d'*habitus*, ou en d'autres termes à des compétences, mais sans que soit explicitée l'idée que tout le monde n'a pas les mêmes capacités à s'approprier son habitat.
- 14 Aussi intéressante soit-elle pour le géographe, cette définition de l'*appropriation* reste trop centrée sur la construction du sujet et néglige la dimension collective du processus d'*appropriation* de l'espace résidentiel avec ses conflits et ses enjeux de positionnement social. Mais en privilégiant l'entrée *appropriation* par rapport à l'entrée *territoire*, ce dictionnaire a le mérite de mettre l'accent sur les processus, sur les rapports à l'espace, plutôt que sur l'espace proprement dit.

NOTES

1. Qui est bien un point de vue sur la géographie, le dictionnaire « d'une » géographie comme le précisent d'emblée ses coordinateurs.
2. Ripoll (Fabrice), Veschambre (Vincent), 2002. – « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », dans Jean (Yves), Calenge (Christian), *Lire les territoires*, coll. « perspectives villes et territoires », n° 3, p. 261-288.
3. Ce qu'il explicite par le fait que « s'instaurent des rapports spécifiques d'appartenance réciproque entre l'habitant et l'espace habité » (p. 908).